

## ELLEZELLES

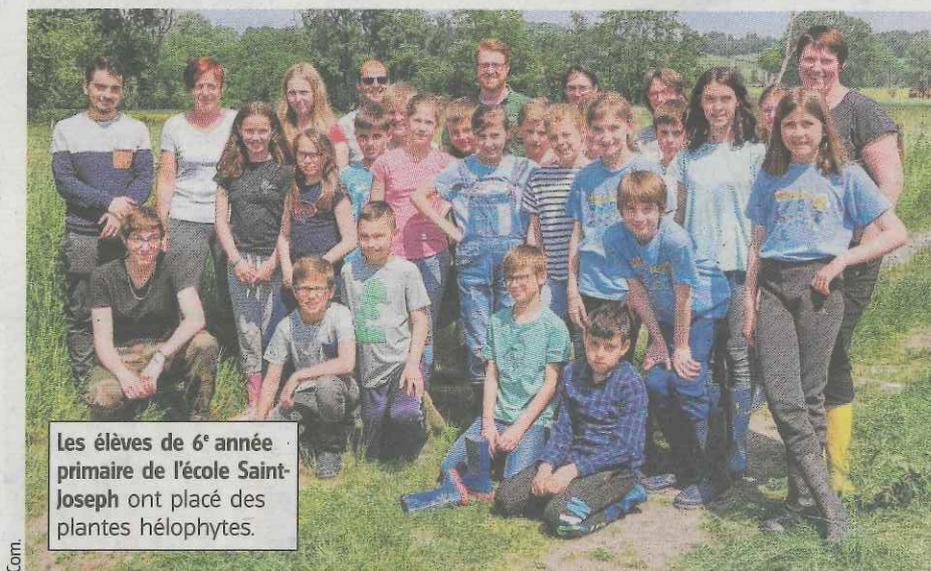
## Plantes hélophytes pour les ruisseaux

Des plantes hélophytes ont été placées dans des ruisseaux d'Ellezelles. Le projet réunit plusieurs acteurs.

Le Parc naturel du Pays des Collines, le Contrat Rivière Dendre, la Commune d'Ellezelles et les élèves de 6<sup>e</sup> année primaire de l'école libre Saint-Joseph se sont associés pour contribuer ensemble à la préservation de la qualité des eaux du Tordoir à Ellezelles par la plantation de plantes de milieux humides épuratrices des eaux. Il s'agit de plantes hélophytes : des plantes dont, en résumé, les racines sont dans l'eau et les feuilles au-dessus de l'eau.

## Des actions diverses, un projet commun

« Les plantes de milieux humides (et terrestres) se nourrissent d'éléments minéraux issus de la décomposition des matières organiques présentes naturellement dans les cours d'eau ou rejetées par les activités humaines », explique Baptiste Hottekiet, directeur du Parc naturel des Collines. « La captation d'éléments minéraux par les plantes empêche le développement à outrance d'algues qui, en excès, contribuent fortement à la diminution de l'activité biologique du cours d'eau



Les élèves de 6<sup>e</sup> année primaire de l'école Saint-Joseph ont placé des plantes hélophytes.

et à sa biodiversité. »

Le partenariat ellezellois s'est mis en place dans un contexte précis.

« Pour la 5<sup>e</sup> édition, les organisateurs ont inscrit le festival gourmand Collinaria dans le thème de l'année touristique 2019 : "la Wallonie, Terre d'eau" », poursuit Baptiste Hottekiet.

« Dans ce cadre, des plantes de milieux humides ont été utilisées pour une partie de la décoration du festival qui s'inscrit depuis la première édition dans une logique de durabilité. Dans ce contexte, le Parc naturel du Pays des Collines a souhaité valoriser les plantes après l'événement. »

« Parallèlement à cela, la Commune d'Ellezelles et le Contrat Rivière Dendre ont eu une réflexion sur la plantation de plantes de milieux humides dans les ruisseaux

pour en favoriser l'épuration, continue M. Hottekiet. Par le jeu du réseautage, le Parc naturel du Pays des Collines a donc proposé que les plantes de Collinaria soient valorisées dans ce cadre. Il s'agit d'Iris jaune et de Baldingère, toutes deux reprises sur la liste des plantes de milieux humides épuratrices réalisées par les guides-nature des Collines. »

« D'autre part, dans le cadre de Collinaria, des animations sur la consommation locale ont été réalisées dans les écoles ellezelloises de Wodecq et de la Communauté française. L'objectif était donc de faire participer les élèves de l'école libre Saint-Joseph pour la plantation afin que chaque école de la Commune puisse bénéficier d'animations. Outre la dimension environnementale, ce projet s'inscrit donc également dans une di-

mension éducative. »

## 225 plantes en terre

Après avoir eu une explication sur les objectifs de cette plantation, 22 élèves de 6<sup>e</sup> année primaire, l'institutrice et la directrice de l'école ont donc planté environ 225 plantes avec les agents du Parc naturel du Pays des Collines et du Contrat Rivière Dendre.

« Le Tordoir s'écoulant juste à côté de l'école, les élèves des autres classes pourront suivre l'évolution du site au cours des prochaines années. Pour l'école, c'est également une occasion de donner un écho pratique au cours d'éveil. Il s'agit d'un projet pilote, ayant reçu l'aval de la Wateringue du Tordoir, qui pourrait être répliqué à d'autres endroits du territoire. Il aura permis de rencontrer les attentes des différents partenaires. » ■

## ATH

## Règlement Ducasse

Le conseil communal, sa remarque majeure, a approuvé le règlement « Ducasse » lors de sa séance du mois de mai. Cécile Dascotte (PS) insistait sur la nécessité de prévoir des poubelles (et de collecter) pour les déchets. Dans le même esprit, il faut noter « annoncée » du gobelet plastique.

## La police à la taverne

La police a occupé pour la première fois l'ancienne taverne « Le Melchior », Grand-Place, à l'occasion du festival Sortilège. C'était prévu car le commercial n'a pas été renouvelé et la surface de chaussée est revenue au giron de la Ville (l'état d'usage de conciergerie). La police pourra ainsi disposer d'une « base » en plein cœur de la ville lors d'événements importants. Et les gardiens de la paix, notamment chargés du contrôle du stationnement, seront aussi localisés ; ils ne quitteront pas un immeuble lors d'un contrôle de la rue de Gand. Inbev avait demandé la justice, mais la Ville a obtenu gain de cause. La brasserie a accepté de ne pas poursuivre la procédure judiciaire à la condition que la Ville prenne en charge les 1 440 € de procédure (auxquels avait été condamnée). La Ville a accepté : les frais d'avocat auraient été plus importants pour poursuivre la procédure.

## Tonnage limité

Le conseil communal a approuvé la limitation de tonnage (10 T) à la rue de Matelots et à la rue du Bonheur. « Les lotissements bordant l'avenue du Bonheur ont fait qu'elle est devenue une rue résidentielle. Les poids lourds deviennent dangereux. Il convient de restreindre le tonnage de la rue des Matelots comprise entre le carrefour avec la chaussée de Bruille et le carrefour avec l'avenue du Bonheur, et l'avenue du Bonheur proprement dite d'obliger les poids lourds emprunter le contournement d'Ath pour soit rejoindre

## ATH



## Immersion

Les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années (immersion néerlandaise) de l'école Georges Roland se sont rendus à Beersel en « classes de dépaysement » durant quatre jours. Ils étaient encadrés par M<sup>mes</sup> Ladjal et Viseur et M. Soltau. L'objectif de ces classes était de renforcer l'utilisation du néerlandais par le biais d'activités liées à la nature. Les élèves étaient encadrés par les étudiants de la HE